

- N^o 19b. MISE A LA RETRAIRE :—Réponse supplémentaire pour le temps écoulé depuis la période comprise dans l'ordre précédent. (*Documents seulement.*)
- 19c. Réponse à ordre; état du montant total versé à la caisse de retraite pendant son terme de service, par chacun de ceux qui ont été mis à la retraite durant l'année expirée le 31 décembre 1883. (*Documents seulement.*)
- 20... MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Un état des mandats spéciaux émis par le gouverneur général depuis la dernière session du parlement, conformément à l'acte 41 Vic., chapitre 7, clause 32, paragraphe 2, pour l'exercice 1882-83,—et un état semblable pour l'exercice 1883-84. (*Distribution seulement.*)
- 21... SUBVENTIONS :—Réponse à ordre; état de toutes sommes d'argent avancées par anticipation au gouvernement du Nouveau-Brunswick à compte de sa subvention, depuis le 1er janvier 1882. (*Pas imprimée.*)
- 21a. Réponse à ordre; état des sommes payées par le gouvernement du Canada à compte ou en paiement total des subventions votées aux différentes compagnies de chemins de fer mentionnées dans le chapitre 25 de la 46 Victoria (1883.)
- 21b. Réponse à adresse; copie de toute correspondance, etc., non encore produits, concernant l'octroi ou le paiement d'aucunes subventions aux chemins de fer, jusqu'à date.
- 21c. Réponse à adresse; état indiquant : 1^o les noms des compagnies de chemin de fer qui ont fait des demandes au gouvernement ou au parlement du Canada, pour des subsides, depuis 1867 jusqu'à cette date; 2^o les noms des chemins de fer à qui il a été accordé et payé des subsides par le gouvernement fédéral, depuis 1867 jusqu'à cette date; 3^o les sommes payées à chacune des dites compagnies de chemin de fer depuis 1867 jusqu'à cette date; 4^o la longueur des dits chemins de fer; 5^o le nom de la province ou des provinces traversées par ces chemins de fer; 6^o le montant originaire de l'hypothèque possédée par le Canada sur les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada; 7^o copie de l'ordre en conseil opérant la radiation de cette hypothèque en faveur de la dite compagnie, la date de la dite radiation, et le montant des intérêts accrus sur cette dite créance à la date de la radiation; et 8^o les sommes payées par le gouvernement du Canada, depuis 1867 jusqu'à cette date, pour prolonger le chemin de fer Intercolonial dans la cité d'Halifax. (*Pas imprimée.*)
- 21d. Réponse à adresse; copie de toute correspondance non encore produite, concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba, l'extension de ses limites, le territoire en contestation entre elle et l'Ontario, ses terres des écoles, les terres publiques dans la province et les questions de chemins de fer affectant la province.
- 21e. Réponse à adresse; copie de toute correspondance concernant la construction du tronçon de chemin de fer projeté entre Gravenhurst et Callander, ou l'octroi d'une subvention pour cet objet. (*Pas imprimée.*)
- 21f.. Papiers concernant une aide à la province de Québec et autres provinces et les subventions de chemins de fer, comme suit :—Mémoire concernant la réclamation de Québec; Montréal à Saint-Jean et Halifax et Sydney; chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa; chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; chemin de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau; chemin de fer de Napanee et Tamworth; chemin de fer d'Érié et Huron; chemin de fer du Pacifique d'Ontario; chemin de fer de Kingston et Pembroke; chemin de fer et pont entre le chemin de fer de Jonction de l'Union Jacques-Cartier et la jonction de Saint-Martin; chemin de fer de Saint-Louis à Richibouctou; chemin de fer de Hopewell à Alma; chemin de fer de Saint-André à Lachine; chemin de fer des Grandes Piles au lac des Îles; chemin de fer des Comtés de l'Ouest, Annapolis à Digby; Baie des Chaleurs, de Caraquet à Shippegan; Matapédia à Paspébiac; chemin de fer de la vallée du Miramichi. L'embranchement de l'Intercolonial entre la station de Derby et Indian Town. (*Documents seulement.*)
- 21g. Copie du contrat passé entre Sa Majesté la reine, agissant pour le Canada et représentée au dit contrat par l'honorable sir Charles Tupper, C. C. M. G., ministre des chemins de fer et canaux,—et la compagnie du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord. (*Pas imprimée.*)